



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.04.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.04.2024

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· Identificateur de produit

- Nom du produit: **Proma Fix High Speed**

- Code du produit: 334910 - 334911 - 334912

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

PROMANTE sa
Gruuss-Strooss 53/A17
L-9991 Weiswampach
info@promante.com

· Distributeurs:

MCS Belgium bv
Langerode 16
B-3460 Bekkevoort
T. : +32 (0)16 47 37 00
info@mcsbelgium.be

Ex & Tric bv
Sporwegstraat 1
B-8854 Sint-Denijs
T. : +32 (0)56 20 69 50
david@promante.com

Promanté LUX s.a.r.l.
11, route de Mondorf
L-5441 Remerschen
T. : 00352 / 26 38 37 31
lux@promante.com

- **Service chargé des renseignements:** Département sécurité du produit: info@mcsbelgium.be

· Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons:
(+32) 070 245 245 (24h/j, 7j/sem)

* 2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

- **Indications complémentaires:**

Contient triméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et libérées pendant le durcissement. Nocif pour les organismes aquatiques.



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.04.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.04.2024

Nom du produit: **Prima Fix High Speed**

(suite de la page 1)

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange

ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

3 Composition/informations sur les composants

· **Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Numéro index: 014-049-00-0	triméthoxyvinylsilane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	1- < 3%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,1- < 1%
CAS: 52829-07-9 EINECS: 258-207-9	bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	≥ 0,25- < 0,5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X	méthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT SE 1, H370 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 3 mg/l Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	-%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.04.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.04.2024

Nom du produit: **Prima Fix High Speed**

(suite de la page 2)

· **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane

VL	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
----	---

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.

* 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Solide

· **Couleur:**

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.04.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.04.2024

Nom du produit: Proma Fix High Speed

(suite de la page 3)

<ul style="list-style-type: none"> · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Non déterminé. · Limites inférieure et supérieure d'explosion <ul style="list-style-type: none"> · Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé. · pH Non applicable. · Viscosité: <ul style="list-style-type: none"> · Viscosité cinématique Non applicable. · Dynamique: Non applicable. · Solubilité <ul style="list-style-type: none"> · l'eau: Insoluble · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non applicable. · Densité et/ou densité relative <ul style="list-style-type: none"> · Densité: Non déterminée. · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non applicable. · Caractéristiques des particules Voir point 3. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Autres informations · Aspect: <ul style="list-style-type: none"> · Forme: Solide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité <ul style="list-style-type: none"> · Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. · Teneur en solvants: <ul style="list-style-type: none"> · VOC (CE) 0,00 % · Teneur en substances solides: 100,0 % · Changement d'état <ul style="list-style-type: none"> · Taux d'évaporation: Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant 	

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.04.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.04.2024

Nom du produit: **Proma Fix High Speed**

(suite de la page 4)

· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane		
Oral	LD50	7.130 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.260 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2.773 mg/l (rat)
CAS: 52829-07-9 bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate		
Oral	LD50	3.170 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

* 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.04.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.04.2024

Nom du produit: **Prima Fix High Speed**

(suite de la page 5)

- vPvB: Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

***13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations relatives à la réglementation

- **Directive 2004/42/CE**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 08.04.2024

Numéro de version 1

Révision: 08.04.2024

Nom du produit: **Prima Fix High Speed**

(suite de la page 6)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement

· **Contact:** -

· **Date de la version précédente:** 27.02.2024

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- ATE: Acute toxicity estimate values (ETA/Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**